**Innovations organisationnelles facilitées par le numérique**

**Contexte et objectifs**

Dans un contexte dynamique autour du virage numérique, Ségur Numérique et Stratégie d’accélération du numérique en santé, il est primordial de transformer les organisations en s’appuyant sur les solutions numériques existantes ou à adapter et en les mettant en pratique.

L’ARS Hauts-De-France souhaite permettre à tout acteur du système de santé de la région d’amorcer ou renforcer les idées innovantes qui émergent dans la coordination interprofessionnelle et le décloisonnement des secteurs d’activité (hôpital, médico-social, ambulatoire, …).

L’objectif est donc de faciliter l’émergence et la diffusion des organisations innovantes, de capitaliser les bonnes pratiques, d’en évaluer leur reproductibilité, et de les diffuser.

Ainsi, l’ARS Hauts-De-France lance cet appel à projets pour soutenir des innovations numériques dans le cadre suivant :

* **Projets innovants interprofessionnels favorisant le décloisonnement entre les différents secteurs d’activité : ambulatoire, hôpital, médico-social, privé, public**… : Nouvelles modalités de prise en charge des patients ; Coopération de plusieurs secteurs d’activité ; Accessibilité aux soins ; Fluidité des parcours de prise en charge et suivi des patients ; Maintien ou retour au domicile des patients ; Prévention ;
* **Projets au service des organisations et des initiatives locales permettant la fidélisation et l’attractivité des professionnels de santé** : attirer et faire rester les professions dans les territoires en tension : Amélioration des pratiques entre les professionnels de secteurs d’activité différents ; Mutualisation des compétences, ressources et moyens ; Réorganisation pour une amélioration dans la coordination de la prise en charge localement ; Dégager du temps médical des professionnels de santé ; Garantir l’accessibilité aux soins des patients des territoires
* **Projets favorisant l’inclusion numérique en santé des usagers et des professionnels de santé**: Favoriser le numérique en santé pour les populations qui en sont le plus éloignées ; Développer l’empowerment pour que chaque citoyen ait la possibilité de devenir acteur de son parcours de santé ; Acculturer à la prévention par le biais du numérique ; Favoriser l’appropriation du numérique par les professionnels de santé

Le soutien des projets fera l’objet d’une mesure financière ponctuelle non reconductible et n’a pas vocation à se substituer à des dispositifs d’accompagnements existants.

**Qui peut candidater ?**

Collectif d’acteurs de santé provenant de différents secteurs d’activité telles que : Etablissement de Santé ou Social ou Médico-Social (ESMS), CPTS, Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP), structures de prévention, Dispositif d’Appui à la Coordination (DAC) …, et portant un projet de santé commun à l’échelle d’un territoire

Le collectif sera expérimentateur d’une innovation et doit s’appuyer sur une (ou plusieurs) solution technologique ou numérique contribuant à faciliter l’innovation organisationnelle.

Les industriels ne peuvent pas être partenaire.

**Caractéristiques :**

Projet de 24 mois

Projet subventionné sur une enveloppe ARS totale de 1 million d’euros

**Dépenses** inclus les RH en compensation de l’activité habituelle, les frais d’adaptation des logiciels, les coûts de gestion et d’ingénierie de projet, la mise à disposition de compétences techniques

**Critères de sélection :**

* Adéquation aux règlementations, politiques publiques et aux priorités du PRS des Hauts de France
* Dimension innovante et projet compréhensibles par les usagers,
* Problématique clairement identifié, lisibilité des objectifs, Qualité des livrables et évaluation des résultats ; montée en, puissance des usagers
* Planification du projet et indicateurs de suivi,
* Composition du collectif et implication des partenaires
* Cohérence de la solution numérique Vis-à-vis de la problématique
* Volumes d’usages et d’usagers, reproductibilité….

**Calendrier :**

Dépôt au 14 avril 2023,

Sélection du 15/04 au 16/06/2023 : validation de la candidature puis expertise du dossier